

Département de Haute-Marne

Commune de VERBIESLES

ARRÊTÉ N°04/2023

PORTANT REGLEMENT SUR L'INTERDICTION DE CIRCULER

Rue des Tilleuls

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ; Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de l'entreprise **Cangi**,

Considérant que pour **l'exécution des travaux**, il y a lieu d'interdire la circulation **Rue des Tilleuls**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. A compter du lundi 17 avril 2023 8 heures et durant la totalité des travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite Rue des Tilleuls ;

Article 2. La signalisation du chantier et de la circulation sera à la charge de l'entreprise intervenant Rue des Tilleuls.

Article 3. Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier de toute part.

Article 4. Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Nogent-en-Bassigny, au Service départemental d'incendie et de secours, à Monsieur le Directeur du SAMU, au Service transports scolaires du Conseil Départemental.

Fait à Verbiesles,
Le 04 avril 2023



Le Maire
Marie-Noëlle Hubert